COMPTE RENDU VISIOCONFÉRENCE DRFIP 21 DU 03/01/2022

Point situation sanitaire et télétravail (TW)

3 cas positifs aujourd'hui + un cas d'hospitalisation (une vingtaine en qq semaines)
La DRFIP est, comme le reste de la population très touchée par des cas COVID et cas contacts

Constats de relâchement sur les gestes barrière ; la vigilance doit à nouveau être de mise.

- process exceptionnel de TW obligatoire et pour 3 semaines (3, voire 4 jours/ semaine) à compter de ce jour (en accord avec les chefs de service)

- les agents ayant acté une convention pour des jours de TW en « jour flottant » : ces agents posent des jours enTW « exceptionnel » pour arriver à 3 voire 4 jours de TW par semaine.

- Les agents avec du TW « régulier » : maintien des jours de TW régulier + posent des jours enTW « exceptionnel » pour arriver à 3, voire 4 jours de TW.

- « Les autres agents » : posent des jours enTW « exceptionnel » pour arriver à 3, voire 4 jours de TW.

Actuellement :
- 100 agents équipés et qui n'en font pas de TW
- Plus de la moitié des agents de la DRFIP font du TW

Les chefs de service doivent organiser et « partager le télétravail » : minimum de présents si accueil et/ou besoin de présence obligatoire…

- emport des documents autorisé en prenant le plus grand soin des documents (voir avec chefs de service)

<u>Des choix économiques et politiques sont faits , donc</u> :
sans modif sur l'accueil, le contrôle fiscal, CDL, …. on limite les contacts mais ont reçoit toujours autant les contribuables !

<u>Les accueils restent donc ouverts… jusqu'à ce que trop de collègues soient touchés par le COVID et qu'il n'y ait plus assez de collègues disponibles… N'y aurait-il pas des agents envoyés au front, sacrifiés pour l'image d'une continuité de service public en période électorale !? C'est notre avis !</u>

Les responsables SIP/ SDIF :
Il leur a été dit de mettre l'accent sur les contre-appel.

<u>Les cas COVID et cas contact… qui contacter</u> ?

Certaines informations médicales relèvent du médecin ; mais pas de médecin attitré pour la DRFIP21 depuis le départ « forcé » du Docteur HALIMI

C'est donc le Docteur PENNEQUIN qui gère, le tout à distance, sans prise de contact téléphonique avec les agents…

Le doct PENNEQUIN a fait un mail ce matin pour échanger avec LA DRFIP 21.

Un message devait être diffusé par la DRFIP21 concernant les personnes à contacter en cas de Cas COVID et ou contact, mais des distinctions entre vaccinés et non vaccinés, si 3 ème dose ou pas… mais la Direction ne peut pas exiger d'avoir certaines infos concernant la santé des agents...
<u>Les choses ne sont vraiment pas simples ni claires pour personne…</u>
Les services RH sont surchargés en cette période.

<u>Un message a envoyé aujourd'hui aux personnes vulnérables</u> :
<u>Le docteur PENNEQUIN a décidé que</u> :
La DRFIP est autorisée à permettre à la demande de l'agent que ce dernier soit 100 % en télétravail.
Cette situation est prévue pour une période de 4 mois.

Si des agents doivent s'équiper pour du TW, il faudra qu'ils donnent leur choix aux collègues informaticiens, à savoir :
Seront-ils en télétravail juste pour 3 semaines ou auront-ils le souhait de s'inscrire dans la durée dans le télétravail après cette période… ?

En sachant que cette période de 3 semaines pourrait durer 4, 5, 6, ….. X semaines, mois… rien n'est certain dans cette pandémie...

Concernant le nombre de collègues par bureau ? Pas de changement de jauge : il faut tenir compte de l'installation des agents et même des agents en bureaux individuels doivent télétravailler, cela peut éviter les déplacements, les contacts dans les transports, couloirs, cantine...

En ce qui concerne l'obligation des trois jours de télétravail, qu'en est-il pour les personnes à temps partiel? Précision : il faut éviter le 100% en TW (pb de l'isolement…), sauf agents vulnérables qui le souhaitent.

Se préparer :
éviter l'afflux du public si possible (Éviter envoi de relances, d'ATD…)
On continue les CCID...

INFOS DRFIP :

- galettes, vœux… proscrits

- Un petit cadeau individuel qui se mange (pour chaque agent) devrait arriver vers le 15/01

- Chantier thermique Boudronnée : Crédits obtenus et réunions de chantier à venir.

- **Début chantier du 4 ème etg** le 20/01 et surtout le 24/01 pendant 3 mois.
Zones de repli (au 3 ème etg voir dans 1 salle de formation au 2 ème ETG)
Installation du SIP le plus vite possible (avant campagne IR)
Calendrier avec le zonage du chantier diffusé aux agents concernés.
Le mobilier : conservation (sauf le secteur qui a choisi le changement de mobilier et sauf si casse lors des déménagements du mobilier…) ; de nombreuses places de parking au sous sol risquent d'être monopolisées pour stockage des ces mobiliers pendant les travaux...

- 2 SGC :

SGC à Pouilly (les chartes des 4 EPCI sont signées) et pour Nuits (reste Rive de Saône à signer) : difficile pour ces services en ce moment au vu du contexte

Le fond « CVT (Conditions de Vie au Travail) » :
pas encore de candidats pour le GT de février...